

le rachitisme, l'ostéomalacie, certaines excostoses, la carie de l'épine dorsale et autres affections des os.

Après un vote de remerciements proposé par le Dr J. W. Mount, secondé par le Dr E. J. Bourque, la séance est levée.

—:o;—

Une Suggestion.

Dans notre dernier numéro, nous mentionnions à propos du tarif médical l'avantage de présenter souvent des factures à nos patients. Nous traduisons aujourd'hui du *Philadelphia Medical and Surgical Reporter* l'exposé suivant des motifs qui doivent engager tous les praticiens à suivre cette ligne de conduite.

S'il est une réforme à opérer dans la profession médicale, c'est la pratique suivie jusqu'à présent d'envoyer des factures seulement une ou peut-être deux fois l'année. Il y a de grandes objections à cet usage.

1^o Les gens changent souvent de demeure et sont ensuite introuvables. Cependant, ces mêmes personnes auraient été en état de payer une petite facture si elle avait été envoyée immédiatement après la cessation de nos soins.

2^o Si on laisse écouler un temps considérable sans régler ces matières, la somme due peut et généralement devient considérable; et beaucoup de personnes ne peuvent payer une forte somme avec autant de facilité que si elle avait été répartie à différentes périodes.

3^o Si la somme due devient considérable, l'on est plus porté à faire de soi-même des déductions, avant d'envoyer la facture, en sorte que, même si elle est payée, le médecin y perd encore.

4^o Lorsqu'une certaine période s'est écoulée, les gens oublient combien de temps le médecin a donné ses soins et peuvent ne pas éprouver la même satisfaction par rapport au montant que si la facture avait été envoyée immédiatement ou peu après la cessation des soins.